

L'AMI



L'Accueil Méthodique
pour l'Inclusion



UN GUIDE POUR DE BONNES PRATIQUES
D'INCLUSION EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



À l'usage des équipes d'animation de la Haute-Garonne





DE L'INTÉGRATION À L'INCLUSION EN PASSANT PAR L'ACCUEIL : ÉCLAIRAGES SÉMANTIQUES !

ÉDITORIAL

✪ Aux coordinateurs enfance-jeunesse et aux équipes d'animation de la Haute-Garonne :

Ce guide, **L'Accueil Méthodique pour l'Inclusion**, est né de la forte volonté du comité de pilotage du SIAM d'accompagner les gestionnaires d'accueil collectif de mineurs pour l'accueil et la participation des enfants en situation de handicap au sein des temps de loisirs collectifs en Haute-Garonne. Un réseau de professionnels de l'animation, de référents handicap, d'acteurs institutionnels et de représentants des familles se sont mobilisés pour mutualiser leurs expériences, leurs pratiques et réfléchir à vous proposer une méthode d'accueil ancrée dans un processus d'inclusion global et partenarial des enfants en situation de handicap. Ce guide vous apporte ainsi des connaissances concrètes, des éléments de méthodologie et des outils pratiques. Il doit favoriser la mutualisation des pratiques inclusives à l'échelle locale et rassurer vos équipes quant à l'accueil d'enfants en situation de handicap. **L'AMI** a été imaginé pour vous aider à construire et permettre l'inclusion au quotidien : à vous de le découvrir dès maintenant !

L'AMI été réalisé avec la contribution active des institutions, collectivités et associations suivantes :
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE
DDCS 31 - GISH - LEC GRAND SUD - LEO LAGRANGE - LES FRANCAS
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - MJC DE CARBONNE - MURETAIN AGGLO
SIAM - SICOVAL - VILLE DE TOULOUSE - UFCV

COMMENT UTILISER L'AMI ?

✪ **L'AMI est construit autour de six thématiques centrales, reprenant les étapes clés d'une démarche d'inclusion en accueil collectif de mineurs. Chacune de ces thématiques se décline en :**



SOMMAIRE

- Editorial 2
- Comment utiliser l'Accueil Méthodique pour l'Inclusion ? 2
- De l'intégration à l'inclusion en passant par l'accueil : éclairages sémantiques ! 3
- Un accueil (encore plus) inclusif, que faire et avec qui ? 3
- La dédramatisation de l'accueil de l'enfant en situation de handicap 4
- Le partenariat avec la famille de l'enfant en situation de handicap 6
- Le partenariat avec les professionnels médico-sociaux 8
- La construction du projet d'inclusion 10
- L'observation de l'accueil de l'enfant et l'évaluation de son projet d'inclusion 12
- La sensibilisation de l'ensemble des enfants 14
- Points de repères déontologiques, légaux et réglementaires 16
- Éléments de contexte nationaux 16
- Glossaire des différents partenaires professionnels 17
- Glossaire des établissements et services médico-sociaux 18
- Le SIAM en bref 19



Principes d'actions :

qui doivent être mis en place par l'équipe pour permettre un accueil réussi de l'enfant en situation de handicap
Exemple : favoriser les passerelles entre les structures d'accueil (maternelle, enfance et jeunesse)

✪ **déclinés en pratiques locales**
Exemple : les responsables de l'accueil périscolaire et de la crèche du même territoire se sont rencontrés à deux reprises pour échanger et préparer l'accueil de Baptiste 3 ans pour la rentrée de septembre

✪ **illustrés par des témoignages**



Bibliographie :

à l'usage des animateurs, des enfants ainsi qu'un exemple de vidéo de sensibilisation
Exemple : *Petit Décodex illustré de l'enfant en crise* quand la crise nous fait grandir (Anne-Claire Kleindienst)

✪ **Idées reçues se vérifiant ou non, posées sous forme de question, et des éléments de réponses associés**
Exemple : "une équipe d'animation doit obligatoirement être renforcée pour accueillir un enfant en situation de handicap" **FAUX**



Boîte à outils regroupant :

✪ **des méthodes au service des principes d'actions**
Exemple : sensibiliser les enfants à la différence, leur permettre de s'exprimer sur la thématique du handicap pour faire émerger leurs représentations

✪ **des outils directement utilisables par une équipe pour mettre en œuvre la méthode**
Exemple : Coffre à différences du SIAM, jeu de cartes en LSF, jeu du verger, la tour de Froebel



INTÉGRATION

« L'intégration ouvre le droit à la similitude, à être semblable, tolérant l'exclusion de ceux qui ne parviennent pas à accéder par eux-mêmes au monde « normal », malgré tous les moyens de compensation qui leur sont dévolus et l'aide de tous les services appropriés. Avec l'intégration, le problème c'est l'enfant, qui pour être intégré doit avoir des dispositions, doit bénéficier des compensations et de toutes les réadaptations nécessaires pour le rendre comme les valides, et doit s'adapter au milieu dit ordinaire. »

✪ **L'inclusion n'est pas un plus d'intégration, Jean-Yves Le Capitaine, Empan, 2013**

INCLUSION

« L'inclusion ouvre le droit à la singularité, à la différence, ne tolérant pas d'exclusion à la participation sociale sur le prétexte de cette différence. Avec l'inclusion, chaque enfant, chaque adolescent a sa place, quelles que soient ses caractéristiques. Et pour avoir sa place, on n'exige plus de lui qu'il soit comme les autres, mais il y a lieu que l'environnement s'adapte à ses caractéristiques (par des moyens de compensation et d'accessibilité) pour qu'il puisse avoir la même vie sociale que les autres. »

✪ **L'inclusion n'est pas un plus d'intégration, Jean-Yves Le Capitaine, Empan, 2013**

ACCUEILLIR

Admettre quelqu'un au sein d'un groupe, d'une famille, d'une assemblée. Recevoir quelqu'un, lui donner l'hospitalité pour un temps plus ou moins long. En parlant d'une action, d'une attitude, indique la manière dont quelqu'un ou quelque chose est accepté, reçu.

✪ **Larousse**

SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Avoir un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux qu'il s'agisse de l'école et autres lieux de savoir, des transports, des lieux culturels... L'idée de la société inclusive accessible à tous éloigne le nombre de personnes qui ne pourraient avoir accès à l'apprentissage, la communication, les déplacements, la culture, le travail...

✪ **La société inclusive parlons-en, Charles Gardou, Erès, 2012**



UN ACCUEIL (ENCORE PLUS) INCLUSIF : QUE FAIRE ET AVEC QUI ?

- > **Sensibiliser les élus** de l'entité gestionnaire des accueils périscolaires et extrascolaires.
- > **S'intéresser** à l'environnement médico-social de son territoire d'implantation et repérer les établissements et services potentiellement partenaires de l'ALSH.
- > **Consacrer des temps** de concertation d'équipe à la thématique de l'accueil des enfants en situation de handicap et proposer des temps de sensibilisation / formation à l'inclusion.
- > **Cibler les ressources** au sein de l'équipe d'animation : expériences, formations, compétences spécifiques en lien avec l'accueil pour s'appuyer sur elles et mobiliser l'ensemble des membres de l'équipe.
- > **Informers les familles** concernées et échanger avec elles quant à l'accueil de leur enfant en inclusion.
- > **Mobiliser l'ensemble de l'équipe** pour construire collectivement l'accueil des enfants en situation de handicap.
- > **Mobiliser les partenaires locaux** (enseignants, professionnels spécialisés, référent handicap, pôle d'appui départemental...) qui ont un rôle à jouer dans la réussite de l'accueil de l'enfant en situation de handicap.
- > **Sensibiliser l'ensemble des enfants et des parents** à la différence et au bien vivre ensemble.
- > **Échanger avec des accueils de loisirs** homologues et expérimentés quant à l'inclusion.
- > **Questionner le projet pédagogique de l'accueil** : permet-il une certaine flexibilité dans l'organisation de la journée type, des adaptations quant aux animations et activités, la création de nouveaux modes de communication... ?
- > **Ne pas hésiter à s'écarter tant que possible de ses habitudes**, pour innover, expérimenter, tenter de nouvelles méthodes pédagogiques et créer de nouveaux outils.



La dédramatisation de l'accueil de l'enfant en situation de handicap



FICHE N°1



PRINCIPES D' ACTIONS

Un animateur peut refuser de s'occuper d'un enfant en situation de handicap.

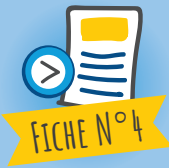
VRAI FAUX

Nous sommes tous concernés par l'inclusion.

VRAI FAUX

L'inclusion d'un enfant en situation de handicap n'est pas la question d'une seule personne (accompagnant de vie de loisirs, animateur référent...) mais bien celle de l'ensemble de l'équipe d'animation. Il est important que l'accueil soit préparé en équipe en prenant en compte les tabous, les peurs, les freins, les enthousiasmes et expériences de chacun.

- **Sensibiliser** les élus de l'entité gestionnaire des accueils périscolaires et extrascolaires.
- **Inform** les animateurs dès l'entretien d'embauche qu'accueillir un enfant en situation de handicap fait partie intégrante du métier d'animateur.
- **Se former** et organiser des temps de sensibilisation auprès de l'équipe sur l'inclusion afin d'éviter d'accueillir l'enfant en situation de handicap dans la précipitation et dans un climat d'inquiétude.
- **Organiser** des échanges de pratiques entre structures et poser les tabous, les préjugés, les inquiétudes, les réussites, les bonnes pratiques pour construire une dynamique d'inclusion et de prise en compte de la différence.
- L'inclusion de l'enfant doit être **réalisée par l'ensemble de l'équipe**.
- **Favoriser les passerelles** entre les structures d'accueil (petite enfance - enfance - jeunesse).
- **Sensibiliser** l'ensemble des familles en valorisant les pratiques inclusives de l'accueil.



FICHE N°4



PRATIQUES LOCALES

Lors de la venue d'un enfant aux troubles épileptiques, en accord avec la famille, la directrice a pris contact avec l'établissement qui héberge l'enfant. Cette rencontre a permis de dédramatiser et de rassurer l'équipe d'animation sur ce type de handicap. Les mêmes repères ont été mis en place afin de permettre à tous d'évoluer dans un cadre sécurisant et surtout de ne plus considérer l'enfant qu'au travers de son handicap. - ALSH LECCS

En réunion d'équipe, un temps de formation et de sensibilisation à la notion de handicap est mis en place pour permettre de déconstruire les préjugés, entendre les craintes, les inquiétudes et avoir des repères communs. Un second temps est proposé pour mettre en commun les savoir-faire, la mise en place d'outils pédagogiques adaptés et adopter une démarche d'inclusion et plus largement de prise en compte de la différence dans sa diversité. - ALSH LECCS



BOÎTE À OUTILS

Se sensibiliser avec une approche ludique :

- Le chevalet - *Franças*
- Le coffre à différences - *SIAM 31*
- Malle "Lutte contre les discriminations" - *LEC Grand Sud*
- Jeu de cartes Handi17 familles - *KESKI*

Dédramatiser le handicap au sein de l'équipe d'animation, permettre à chacun d'exprimer ses préjugés, représentations, idées reçues et ses tabous :

- Débat mouvant - *Cercle Samoan*
- Les 10 préjugés sur l'autisme - *Handicap.gouv.fr*



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- **Petit Mémento sur le handicap à l'attention des Personnes Présumées Valides** - Délégation Ministérielle à l'Accessibilité - 2018
- **La Différence Invisible** - Julie Dachez et Mademoiselle Caroline - Delcourt - 2018

À destination des enfants / adolescents :

- **Lolo L'autisme** - Brigitte Marleau - Boomerang - 2007
- **Comment comprendre mon copain autiste** - Peter Patfawl - La boîte à Pandore - 2018

Vidéo : **The Eyes of the Child** - Noëmi Association - Youtube

Une équipe d'animation doit obligatoirement être renforcée d'un adulte supplémentaire pour accueillir un enfant en situation de handicap.

VRAI FAUX

Chaque enfant en situation de handicap est unique et a des caractéristiques qui lui sont propres. L'environnement et le fonctionnement de chaque accueil collectif de mineurs sont également uniques, il n'y a bien entendu aucune règle générale, ni aucune obligation réglementaire à ce sujet. Ce type de renfort ne doit donc pas être systématique.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'un temps de loisirs collectif est un droit fondamental.

VRAI FAUX

La Convention Internationale relative aux Droits des personnes handicapées (adoptée en décembre 2006 par l'ONU et signée par la France en 2007) indique que «les Etats parties prennent des mesures appropriées pour faire en sorte que les enfants handicapés puissent participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisirs et sportives, y compris dans le système scolaire.» Par ailleurs, l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous est un droit fondamental inscrit dans la loi dite de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, et repris dans la loi du 11 février 2005.



TÉMOIGNAGES

Mohamed, Directeur ALSH de Bagatelle, Toulouse :

«L'animateur ressource handicap (ARH) de notre structure est en situation de handicap. Cela nous a permis de dédramatiser, rassurer les collègues animateurs sur la notion de handicap et de poser de nouvelles pratiques professionnelles. Nous sommes tous concernés par

l'inclusion et accueillons les enfants en situation de handicap dans une dynamique d'équipe.»

Animateurs ALAE maternelle, élémentaire, Labastide St-Sernin :

«Des temps d'échanges de pratiques sur l'inclusion nous ont

permis de mettre en commun les savoir-faire trop souvent banalisés et de réfléchir à l'organisation des espaces, pour une prise en compte de toutes les différences dans leur diversité avec un temps de formation sur les espaces de répit... Ce sont nos pratiques professionnelles qui se sont enrichies dans l'intérêt de tous les enfants.»



Partenariat avec la famille de l'enfant

FICHE N°2



Les familles ayant un enfant en situation de handicap sont dans le déni.

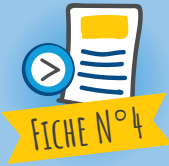
VRAI FAUX

Les familles concernées peuvent être en difficulté pour s'exprimer quant à la situation de leur enfant par gêne, peur du refus ou encore méconnaissance du handicap de leur enfant suite à un diagnostic très récent. Il est donc utile de les rassurer, d'instaurer un climat de confiance pour leur permettre de s'exprimer en temps voulu au sujet de leur enfant et de se positionner comme un véritable partenaire de l'équipe d'animation.



PRINCIPES D' ACTIONS

- La famille, premier expert de son enfant, est le partenaire à privilégier pour construire le projet d'inclusion de l'enfant : apprendre à connaître l'enfant, ses besoins, les conseils et attentes de ses parents.
- Permettre à la famille d'être en confiance et de pouvoir s'exprimer le plus tôt possible sur la situation de handicap de son enfant.
- Assurer un cadre professionnel et discret à l'occasion des rencontres avec les familles.
- Impliquer la famille et attendre son accord pour entrer en contact avec les professionnels médico sociaux pour le cas échéant recevoir des conseils et solutions.
- Définir et co-construire avec la famille les modalités de communication au sujet de l'accueil de l'enfant.



PRATIQUES LOCALES

Les Francas ont animé un groupe de travail composé de représentants de parents d'élèves, directrices d'école, directeurs d'accueil périscolaire et qui avait pour objectif de réaliser un document sur « ce qui construit une relation de confiance entre parents, animateurs, enseignants pour envisager sereinement l'alliance éducative ».

L'intérêt est de tenter d'aller à l'essentiel, de parler d'une même voix (parents, animateurs, enseignants) pour ne pas être condescendant, ni moralisateur. Ce petit groupe de travail a finalement produit trois documents : les actes pour une relation de confiance entre acteurs éducatifs, un support d'échanges à utiliser lors d'une réunion, un flyer à destination des familles. - Francas Haute-Garonne



BOÎTE À OUTILS

Permettre à la famille d'indiquer la situation de handicap de son enfant dès l'inscription administrative :

- Dossier Unique d'Inscription : Petite-Enfance, scolaire, périscolaire et extrascolaire - Direction Enfance et Loisirs - Ville de Toulouse

Recevoir et accueillir la famille pour permettre un échange individualisé et mieux connaître l'enfant et ses caractéristiques :

- Recueil d'informations - SIAM

Proposer des temps et organiser tant que possible des rencontres de suivi et de bilans :

- Bilan d'accueil - Direction Enfance et Loisirs - Ville de Toulouse et SIAM.



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Ce n'est pas toi que j'attendais - Fabien Toulme - Delcourt - 2018
- Autisme : Ce sont les familles qui en parlent le mieux - Eglantine Emeye - J'ai Lu - 2016

À destination des enfants / adolescents :

- L'empereur c'est moi - Hugo Horiot - L'Iconoclaste - 2013
- Mon frère ce héros - Marie Bataille - Milan - 2013

Vidéo :

- Mon petit frère de la lune - Youtube

Les familles vivent un vrai parcours du combattant administratif.

VRAI FAUX

La durée de traitement de certains dossiers administratifs, l'attente d'une place en établissement ou service "spécialisé", un difficile accès à certains droits, le sentiment de vivre une discrimination peuvent être autant d'obstacles à franchir pour une famille ayant un enfant en situation de handicap. La procédure administrative (dossier et durée de traitement) et les relations avec l'équipe d'animation doivent donc être les plus fluides et efficaces possibles pour faciliter le quotidien de la famille.

La famille doit systématiquement être impliquée dans la définition et la construction du projet d'accueil de son enfant.

VRAI FAUX

La famille est l'acteur incontournable de l'inclusion, elle est garante du projet de vie de son enfant. Elle est le premier expert de son enfant, avant même l'ensemble des professionnels (éducatifs, de soins, équipe d'animation...) : elle peut donc informer l'équipe sur les caractéristiques de son enfant, apporter les solutions qu'elle met en œuvre au quotidien...



TÉMOIGNAGES

Madame D. mère de Théo* :

«La prise de contact avant l'accueil de Théo avec la directrice de l'accueil de loisirs a permis de s'entendre sur le meilleur accueil possible pour mon enfant. Cette prise de contact a été un peu tardive mais différents outils avaient déjà été élaborés par les animateurs pour accueillir du mieux possible mon enfant et cela

a parfaitement fonctionné. Il a passé une excellente semaine à l'accueil de loisirs.»

*Prénom modifié

Catherine Cousergues, Groupement Inter associatif Scolarisation et Handicap :

«Certaines familles peuvent manquer d'objectivité au sujet de

leur enfant, souvent par habitude. Ce qui semble simple et classique pour les parents d'enfants en situation de handicap ne l'est certainement pas pour les équipes d'animation. Par ailleurs, par peur du refus de l'accueil ou ressentant une certaine culpabilité, certaines familles restent muettes.»



Le partenariat avec les professionnels médico-sociaux

FICHE N°3



En tant qu'animateur / directeur, je n'ai pas le droit de contacter et d'échanger avec un éducateur.

VRAI FAUX

Le projet d'accueil se construit avec l'ensemble des partenaires accompagnant l'enfant au quotidien : sa famille est le partenaire principal pour mieux connaître l'enfant et communiquer des conseils et solutions. L'échange avec les différents professionnels (éducateur spécialisé, psychomotricien ...) est important pour apporter des informations et des éléments d'analyses de la situation complémentaires à ceux de la famille. Le responsable de l'accueil de loisirs est pleinement légitime pour échanger avec des professionnels des structures médico-sociales en vue de préparer et réussir l'accueil d'un enfant.



PRINCIPES D' ACTIONS

- Connaître l'environnement médico-social de son territoire d'implantation : ces structures sont des ressources pour mener des projets en partenariat, sensibiliser les équipes et aider dans l'analyse des pratiques.
- Connaître l'enfant dans sa globalité (physique, morale et affective) et permettre sa participation la plus optimale possible.
- Evaluer l'utilité ou non de contacter les professionnels (avant, pendant ou après l'accueil) et attendre l'autorisation de la famille pour contacter les professionnels médico-sociaux.
- Mobiliser les professionnels tout au long du projet d'accueil de l'enfant : ils doivent transmettre à l'équipe d'animation leurs conseils, points de vigilance et solutions quant à l'accueil de l'enfant.
- Considérer la famille comme le partenaire privilégié et l'équipe de professionnels comme des ressources dans le contexte de leurs établissements.
- Prendre en compte les informations et conseils donnés quant à l'accompagnement de l'enfant et les adapter au fonctionnement de l'accueil collectif.
- Mettre en place des partenariats ponctuels avec les établissements médico-sociaux du territoire de l'accueil.



TÉMOIGNAGES

Corinne QUINTANO, assistante sociale IME Montaudran à Toulouse :

« J'ai été contactée par le SIAM pour me faire part de l'inscription de deux sœurs atteintes d'autisme sur des séjours de vacances en inclusion. Au regard des éléments du dossier que nous avons complété et des différents échanges téléphoniques entre le SIAM et l'équipe éducative, une seule des filles a pu bénéficier

d'un séjour correspondant à ses capacités, et ses centres d'intérêts, avec la mise en place d'un renfort de l'équipe. Ce séjour a été très bien ciblé, cette enfant très bien accompagnée, et elle a pu passer de très bonnes vacances. Sa sœur par contre n'a pas pu partir. Le premier séjour proposé n'était pas adapté à sa problématique, et malgré toutes les propositions du SIAM aucune n'a pu être retenue compte

tenu de l'état d'angoisse et des troubles du comportement que présentait cette enfant. Ce travail d'échanges préalable entre le SIAM et les équipes éducatives a été primordial car sans cela, cette petite fille aurait été mise à mal durant les vacances, et aurait aussi mis en difficulté un groupe d'enfants et des animateurs. »



PRATIQUES LOCALES

*CERESA : Centre Régional d'Education et de Services pour l'Autisme.

Le SESSAD du CERESA* intervient au sein des écoles et des accueils périscolaires pour faciliter l'inclusion en transmettant notamment les bonnes pratiques. Dans le cadre d'accueil d'un enfant en situation de handicap ayant une prise en charge au SESSAD, l'éducatrice spécialisée référente participe aux actions de l'accueil. Cette participation permet à l'éducatrice de voir évoluer l'enfant dans son cadre scolaire et périscolaire. En parallèle, elle est présente pour échanger avec l'équipe d'animation après le temps de loisirs. Pour l'enfant, cette participation n'est pas stigmatisante puisque l'éducatrice participe à l'action auprès du groupe d'enfants. - Maison de Jeunes et de la Culture de Carbone

La directrice de l'accueil de loisirs organise des temps d'échanges de pratiques animés par le docteur du Centre Médico Psychologique. Le professeur intervient auprès des équipes d'animation, sur des temps de paroles et d'échanges de pratiques liés à l'accueil des enfants en situation de handicap mais aussi sur la gestion des conflits et des représentations. - Maison de Jeunes et de la Culture de Carbone



BOÎTE À OUTILS

Rechercher les informations utiles, les conseils, les solutions dans le cadre des loisirs collectifs, sans avoir d'objectifs de soins.

Recueil d'informations - SIAM

Organiser une rencontre avec les professionnels qui accompagnent l'enfant.

Organiser un tuilage au sein de l'accueil de loisirs avec les professionnels médico-sociaux lors des premiers moments de l'accueil.

Je dois avoir l'avis de professionnels compétents pour valider l'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'un accueil de loisirs.

VRAI FAUX

La co-construction du projet d'accueil avec les professionnels accompagnant l'enfant au quotidien permet d'avoir une connaissance complémentaire, mais non obligatoire, de l'enfant. Cela permet d'élargir et/ou de valider la compréhension de ses capacités, de son autonomie, de ses relations avec ses pairs et les adultes et de recevoir des conseils quant à son accompagnement.



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Autisme et loisirs : temps "mort" ou temps "libre" ? Steven Degrieck - AFD - 2010
- Comprendre l'autisme pour les nuls Joseph Schovanec et Caroline Glorion - First - 2015

À destination des enfants / adolescents :

- Tom au Sessad - Edith Patenôtre-Martin - APEI Aube - 2014
- Lili va chez la psy - Saint-Mars et Bloch - Galligram - 2011

Vidéo :

- Et si vous pouviez voir à travers les yeux d'un enfant autiste ? - Dailymotion



La construction du projet d'inclusion

FICHE N°4



« Accueillir un enfant en situation de handicap nécessite forcément de renforcer l'équipe. »

Si l'enfant bénéficie d'une AVS* sur le temps scolaire, il aura besoin d'une AVL** sur le temps de loisirs.

L'AVL est la seule solution à tous les problèmes de l'enfant et de l'équipe.

VRAI FAUX

Les temps scolaires et périscolaires sont deux situations différentes (objectifs, rythme, attendus vis-à-vis de l'enfant...): l'enfant peut vivre des difficultés dans l'une de ces deux situations et pas dans l'autre; son handicap peut nécessiter une compensation dans l'un des espaces et pas dans l'autre. L'inclusion d'un enfant en situation de handicap n'est pas la question d'une seule personne (AVL, animateur référent...) mais bien celle de l'ensemble de l'équipe d'animation.

* cf. page 17

**Accompagnant de Vie de Loisirs



PRINCIPES D' ACTIONS

- ⦿ **Anticiper le projet d'inclusion** : il se réfléchit et se construit collectivement. Il doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.
- ⦿ **Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion** : il doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).
- ⦿ **Construire le partenariat avec les familles** pour apprendre à connaître l'enfant, ses attentes et ses besoins ainsi que ceux de la famille.
- ⦿ **Impliquer l'enfant et permettre sa participation** dès le début du projet : lui donner la parole pour qu'il s'exprime sur ses centres d'intérêt, ses envies.
- ⦿ **Favoriser un suivi de l'enfant** dans son projet de vie et de loisirs et faciliter les temps de transition et d'adaptation.
- ⦿ **Écrire le projet d'inclusion**, l'observer, l'évaluer et le cas échéant le faire évoluer.



TÉMOIGNAGES

Eric Abrial, coordinateur enfance-jeunesse à Aussonne :

« Dès 2006, la commune d'Aussonne a mis en place une réelle politique d'accueil des enfants en situation de handicap. La forte volonté municipale concernant ce sujet a permis de former des agents, avec le SIAM notamment, pour accompagner individuellement ces enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires. Cet accompagnement est transversal de la petite enfance jusqu'à

l'adolescence. En 2016, l'arrivée conjointe d'une classe annexée d'un Institut Médico Éducatif de l'ARSEAA* et du dispositif Unité Locale Inclusion Scolaire au sein de l'école Jules Ferry a conforté la dynamique d'accueil en aménageant des temps communs (de loisirs, d'échanges, de partages, de réflexion...) entre les différents publics et les professionnels. Les équipes de l'IME et de l'accueil périscolaire ont élaboré un projet d'accueil commun sur le temps méridien. Les enfants prennent

leur repas ensemble ; des ateliers d'activités manuelles et de construction ainsi que des espaces permanents sont animés par les professionnels des deux parties. Au niveau des adolescents, l'équipe de l'accueil jeunes (11-18 ans) a créé des passerelles d'activités sportives et artistiques avec un groupe d'enfants de l'IME. Une extraordinaire énergie se dégage de tous ces projets et de tous ces échanges ! »

*ARSEAA Association Régionale Sauvegarde Enfants Adolescents Adultes.



PRATIQUES LOCALES

L'équipe d'un ALSH a choisi, au regard des besoins spécifiques de communication et de repérage d'un jeune garçon en situation de handicap, de construire un planning très imagé et séquencé en fonction de la journée type et des activités proposées. Cela a pris la forme d'un jeu de l'oie avec des supports velcros. L'enfant a été impliqué dans la réalisation technique de cet emploi du temps quotidien et l'a ensuite utilisé chaque matin en arrivant. Pour se repérer dans le temps, il déplaçait lui-même une petite figurine à

son effigie au gré des moments de la journée et des espaces du centre. Cela a permis grâce une approche assez ludique de rassurer l'enfant quant à la succession des événements au cours de sa journée au centre de loisirs. - ALSH de Bessières.

La directrice d'un accueil de loisirs périscolaire adhère à un projet global « cultiver l'intelligence émotionnelle » porté par une enseignante dont l'objectif est de créer un espace de détente pour les enfants en utilisant une salle de l'école munie d'un mobilier adéquat. Ce projet est inspiré du concept Snoezelen. L'accueil de loisirs périscolaire a installé une salle multi sensorielle dans laquelle l'enfant peut se détendre de différentes façons : en ne faisant rien, en lisant, en utilisant les objets d'éveil sensoriel qui sollicitent l'ouïe, le toucher et la vue. - Clae Elsa Triollet, Toulouse - LECGS



BOÎTE À OUTILS

Permettre une auto-description de l'enfant :

- ⦿ Une fiche d'identité pour que l'enfant se présente lui-même à l'équipe d'animation (recueil d'informations, utilisation de pictogrammes et d'émoticônes).

Préparer le projet d'accueil en amont avec l'ensemble de l'équipe et des partenaires :

- ⦿ Projet d'accueil en inclusion qui se décline en plusieurs étapes chronologiques - SIAM

Connaître les conséquences du handicap afin d'adapter les pratiques :

- ⦿ Formation de sensibilisation par l'expérimentation : Kit Autisme Bien Comprendre - Centre de Communication Concrète-Belgique



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- **Carnet de jeux « Accueillir et intégrer des enfants handicapés »** Conseil Général du Territoire de Belfort - CAF et Francas - 2014
- **Petit décocodeur de l'enfant en crise** Anne-Claire Kleindienst & Lynda Corazza - Mango - 2017

À destination des enfants / adolescents :

- **L'Orchestre des doigts** - Yamamoto Osamu - Milan - 2006

Vidéo :

- **Loisirs Pluriel, accueil et loisirs pour les enfants en situation de handicap** - Youtube

« Accueillir un enfant en situation de handicap signifie que l'équipe rencontrera des difficultés. »

VRAI FAUX

Les situations de handicap et les enfants sont tous différents et uniques. De nombreux enfants avec une notification de la MDPH sont accueillis au sein des accueils de loisirs sans que cela nécessite la mise en place d'un projet particulier : l'environnement des loisirs collectifs n'est pas un frein et ne génère donc pas de situation de handicap pour ces enfants.

« La MDPH doit donner un avis quant à la participation de l'enfant à l'accueil de loisirs. »

VRAI FAUX

Un accueil de loisirs est un lieu de droit commun, de fait ouvert et accessible à tous les enfants, sans que la MDPH ou autre instance n'ait à donner son avis. Dans certaines situations, après une sollicitation de la famille, la MDPH peut analyser la nécessité d'une compensation (humaine, matérielle...) pour la participation de l'enfant à un temps de loisirs.



L'observation de l'accueil de l'enfant et l'évaluation de son projet d'inclusion

FICHE N°5



PRINCIPES D' ACTIONS

- Observer **uniquement le contexte**, le dispositif d'accueil, le projet en fonction de critères définis collectivement (équipe et/ou famille).
- Définir en équipe** quels sont les critères d'observation (l'enfant, sa participation aux activités et animations, son autonomie pendant les temps de vie quotidienne, ses relations aux autres enfants et adultes).
- Mettre en perspective ces observations** dans le contexte et dans l'environnement de l'accueil (taux d'encadrement, adaptation des activités, rythme des journées, implication des enfants...).
- L'équipe observe ce qui est fait**, ce qu'elle met en place (son organisation, ses choix pédagogiques) et repère les échecs et les réussites, sans forcément chercher de solutions immédiates. Ceci pour envisager des remédiations et réadaptations à court et moyen terme.
- Laisser toute la place nécessaire à l'enfant**, lui demander son avis (en fonction de son mode d'expression) pour permettre l'expression de son ressenti global.
- Évaluer la nécessité de partager ces observations avec la famille.**



TÉMOIGNAGES

Franck Valerio, coordinateur enfance jeunesse Communauté de Communes Cœur de Garonne :

«Les accueils de loisirs de Cazères assurent l'accueil d'enfants en situation de handicap et principalement d'enfants autistes. Un travail a été mené avec les équipes d'animation afin de ne faire remonter auprès des parents que des informations positives. Le constat avait été fait que durant toute la semaine ces familles ne recevaient que des informations négatives sur les actes "commis" par leurs enfants. Chaque échange est dorénavant devenu un temps d'apaisement où l'animateur fait un retour sur les évolutions et les

actions réussies par l'enfant dans son intégration au groupe. Un temps de travail a été utile afin de choisir un mode de fonctionnement et d'accueil des familles. Il a été proposé d'uniformiser cette méthode auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs de l'enfant, ce thème a été travaillé dans le cadre des ateliers thématiques de l'ancien PEDT. Une petite fille qui était accueillie le midi sur l'ALAE faisait des crises très violentes mettant en danger son intégrité physique et ayant des réflexes violents vers les adultes. Les relations avec la maman étaient très difficiles et chaque rencontre était source de conflits. L'équipe d'animation a réussi à obtenir la confiance de celle-ci dès le moment où l'on a

mis en application le principe de l'information positive. Elle ne tenait plus une position défensive, elle ne se sentait plus agressée par l'adulte référent qui venait lui relater les faits du jour. Grâce à ces échanges, un climat de confiance s'est installé et des actions concrètes ont pu se mettre en place. La maman a ensuite accepté d'appliquer les conseils donnés par les professionnels de santé, lors des réunions à l'école, et des équipes éducatives. Un accueil de loisirs peut devenir un lieu d'accueil adapté et rassurant pour la famille et l'enfant en situation de handicap. La communication choisie doit permettre à la famille de se sentir en confiance afin de favoriser le bien-être de son enfant.»



PRATIQUES LOCALES

Création d'un outil de suivi des observations de l'inclusion d'un enfant en situation de handicap au cours des journées passées à l'accueil de loisirs. Sur la base d'observations faites par l'équipe des comportements de l'enfant, de sa participation aux activités, de ses relations aux autres enfants, des temps de vie quotidienne vécus, l'équipe relève grâce à un système d'émoticônes les activités réalisées, ses relations, les temps forts de sa journée. Chacun des membres de l'équipe peut ainsi s'impliquer sur les observations qui permettront à court terme de faire des retours clairs et objectifs à la famille. - SIAM



BOÎTE À OUTILS

Permettre à l'équipe d'observer la mise en place du projet d'inclusion selon des critères prédéfinis

- Compte-rendu - SIAM

Proposer une chronologie quotidienne pour observer et qualifier les réussites ou les difficultés vécues par l'enfant

- Outil pouvant être complété par tout animateur de l'équipe pour notamment les éléments déclencheurs de problèmes comportementaux, relationnels

Permettre à l'équipe de prendre du recul, de s'autoévaluer, d'échanger sur son fonctionnement, ses attitudes

- Livret d'information à destination des professionnels des Equipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), des Relais Assistants Maternels (RAM) et des Assistants Maternels de l'Aveyron - CAF Aveyron - 2014.



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- Les Cahiers Filliozat, Colère et retour au calme - Isabelle Filliozat - Nathan - 2017
- TDA/H La boîte à outils - Ariane Hébert - Mortagne - 2016
- Observer en équipe dans les lieux d'accueil de la petite enfance - Anne-Marie Fontaine - Erès - 2009

À destination des enfants / adolescents :

- Calme et attentif comme une grenouille - Eline Snel - Les Arènes - 2017
- Le livre de mes émotions - Molly Potter et Sarah Jennings - Kinane - 2018

Vidéo :

- Les 4 accords toltèques expliqués aux enfants - Youtube

Observer l'accueil d'un enfant en situation de handicap conduit à observer ses difficultés, ses manques, ses troubles du comportement...

Observer la participation de l'enfant suggère de la comparer à la participation des autres enfants aux activités proposées.

VRAI FAUX

L'observation de l'inclusion d'un enfant en situation de handicap doit se construire et s'opérer en équipe pour se focaliser non pas sur l'enfant seul mais plus globalement sur l'ensemble du contexte et de l'environnement de l'accueil de loisirs : projet d'animation, règles de vie, relations aux familles, moyens mis en œuvre, agencement des locaux, organisation de la journée type, relations entre enfants...Ceci pour tenter d'améliorer l'accueil de tous les enfants en relevant les facteurs environnementaux qui facilitent l'inclusion de l'enfant concerné et la participation de l'ensemble des enfants et de réduire au contraire les éléments empêchant cette inclusion.

L'équipe peut partager les observations faites au sujet de l'accueil de l'enfant en situation de handicap.

VRAI FAUX

Les observations réalisées pendant les temps d'inclusion en accueil de loisirs sont souvent intéressantes pour la famille, potentiellement en déficit de constats relatifs à la vie en collectivité de son enfant. De plus, avec l'accord ou à la demande de la famille, le responsable de l'accueil peut transmettre ces observations aux professionnels qui accompagnent l'enfant. L'accompagnement proposé à l'enfant, les adaptations mises en place par l'équipe, les activités réalisées par l'enfant au sein de l'ALSH pourront alimenter le cas échéant les pratiques des dits professionnels.



La sensibilisation de l'ensemble des enfants



FICHE N°6

Il faut à tout prix parler du handicap d'un enfant aux autres enfants.

VRAI FAUX

La sensibilisation du groupe d'enfants n'est pas une obligation, l'équipe doit évaluer les bénéfices de celle-ci avant de la mettre en place. L'enfant peut y être associé, en fonction de son handicap, de la conscience qu'il en a et de sa position par rapport à cela. La sensibilisation doit être préparée en amont par l'équipe afin d'éviter toute discrimination positive qui peut être stigmatisante.



On doit laisser plus de mou, donner moins de cadre à un enfant en situation de handicap.

VRAI FAUX

La situation de chaque enfant est singulière, des aménagements peuvent être mis en place pour certains enfants notamment pour leur offrir des temps de répit (exemple un lieu pour s'isoler et se reposer) ou pour adapter la participation à une activité (exemple la possibilité de décrocher d'une activité). Le cadre est rassurant pour chaque enfant, il est important de réfléchir en équipe à l'aménagement de celui-ci pour le bien-être et l'épanouissement de tous les enfants.



PRINCIPES D' ACTIONS

- ✦ **Inscrire dans le projet pédagogique** des objectifs et méthodes favorisant la découverte de l'autre, l'acceptation de la différence pour un meilleur vivre-ensemble.
- ✦ **Définir les éléments de vocabulaire et attitudes à favoriser et ceux à proscrire** au sein de l'équipe lors de ces temps de sensibilisation.
- ✦ **Évaluer la nécessité et l'utilité de sensibiliser les autres enfants au handicap**, ou à la situation d'un enfant en particulier.
- ✦ **Mobiliser les enfants concernés** pour qu'ils s'affirment comme autonomes et compétents.
- ✦ **Définir le cas échéant, tant que possible avec l'enfant et/ou avec la famille, de quelle manière l'équipe peut sensibiliser les autres enfants.** Cibler précisément ce qui doit être dit ou non auprès des autres enfants.
- ✦ **Favoriser l'entraide et la solidarité entre enfants** en s'éloignant le plus possible de la surprotection et de l'assistanat.



PRATIQUES LOCALES

L'équipe d'animation propose aux enfants autistes accueillis de débiter une activité avant les autres qui se greffent ensuite à l'activité. Le choix de proposer des activités sur lesquelles ils sont relativement compétents (exemple : les échecs) permet également de les valoriser et qu'ils soient plus à l'aise dans le collectif. - Accueil de Loisirs Patte d'Oie - Direction Enfance Loisirs - Ville de Toulouse

Deux volontaires en service civique effectuent leur mission au sein d'une Unité Locale d'Inclusion en milieu Scolaire, leur mission : l'inclusion des enfants en situation de handicap, favoriser les liens et les échanges entre le milieu scolaire et le milieu périscolaire grâce à la mise en place d'outils pédagogiques pour favoriser les transitions notamment. - Accueil de Loisirs périscolaire - Francas Haute-Garonne



BOÎTE À OUTILS

Tour de parole des enfants pour faire émerger leurs différences et leurs ressemblances. Permettre aux enfants de se découvrir et se connaître via leurs compétences respectives. Accentuer les échanges sur les différences au sens large (plutôt que le handicap strict) :

- ✦ Film d'animation « The Present » – Youtube
- ✦ Livret « Le Petit Citoyen », utile pour lancer un débat, une discussion - Léo Lagrange
- ✦ L'éventail des émotions - Léo Lagrange

Expliquer en amont aux enfants toute caractéristique visible pour ne pas faire émerger de la peur chez eux. Mettre en évidence des exemples concrets pour parler des conséquences quotidiennes d'un handicap. Utiliser un champ lexical très simple et accessible, éluder toute complexification de vocabulaire :

- ✦ Poupées du Coffre à Différences - SIAM
- ✦ Témoignage d'une famille concernée

Faire réfléchir les enfants sur la manière de se comporter, de jouer avec l'enfant concerné, voire la manière dont on peut l'accompagner :

- ✦ Coffre à différences - SIAM
- ✦ Jeu coopératif (Verger, Parachute, Tour de Froebel)



BIBLIOGRAPHIE

À destination de l'équipe :

- **Le royaume de Tristan** - Anne-Sophie Ferry - Michalon - 2015
- **Les petites victoires** - Yvon Roy - Rue de Sèvres - 2017

À destination des enfants / adolescents :

- **Super Sourde** - Cece Bell - Les Arènes - 2015
- **La petite casserole d'Anatole** - Isabelle Carrier - Bilboquet-Valbert - 2009
- **Grosse colère** - Mireille d'Allancé - Ecole des loisirs - 2001

Vidéo :

- **Saint-Etienne et le handicap : et toi qu'aurais-tu fait à ma place ?** - Youtube



Les préjugés des adultes se projettent généralement sur les enfants.

VRAI FAUX

La manière dont l'adulte va appréhender et accueillir la différence et le langage utilisé véhiculent des images positives ou négatives de la différence auprès des enfants. Il est important que les adultes puissent exprimer leurs représentations du handicap, leurs peurs et leurs tabous afin de se mettre d'accord sur une définition, adopter une culture commune et bannir certains termes et attitudes.



TÉMOIGNAGES

Bruno Barraque, référent handicap Léo Lagrange :

«La maman d'un enfant autiste est intervenue au sein de l'accueil périscolaire pour expliquer la situation de son enfant. Cette mère, infirmière de métier, lors de l'inscription de son enfant sur la structure a expliqué la pathologie dont souffrait son enfant et la prise en charge de celle-ci pour l'équipe d'animation. Dès le début de la relation, elle a été très transparente avec l'équipe d'animation.

Elle a proposé d'intervenir auprès de l'équipe pour leur expliquer les besoins d'accompagnement de son enfant, puis auprès des autres enfants pour les sensibiliser. Cette démarche a été très bénéfique pour l'ensemble de la structure et a permis un accueil optimal de l'enfant. Un exemple à suivre...»

Lisa Micallef, référente handicap MJC de Carbone :

«Au sein de l'accueil de loisirs nous avons organisé des actions culturelles avec des publics mixtes afin de faire évoluer les regards et les représentations. A titre d'exemple, une batucada s'est montée avec des parents, des enfants de l'accueil de loisirs et le public accueilli au sein d'un établissement géré par l'Association Les Jeunes Handicapés (AJH). Ce type d'événement culturel permet de faire évoluer les représentations sociales.»

POINTS DE REPÈRES DÉONTOLOGIQUES, LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

«Le droit fondamental de tout enfant aux loisirs : les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans ses conditions d'égalité»

Convention Internationale des Droits de l'Enfant (adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et signée par la France le 26 janvier 1990)

«Légal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.»

Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (29 juillet 1998)

«Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération

substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

«Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté (...) à cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.»

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005)

«Au moment de la préparation de l'accueil de l'enfant en situation de handicap, un système d'échange d'informations avec les parents doit être établi. Il est essentiel que le dossier soit constitué (...) par la famille et les personnes assurant le suivi habituel,

avec l'aide du médecin traitant. Il permettra également de mettre en exergue les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant. (...) L'enfant ou le jeune sera impliqué dans la démarche mise en place le concernant suivant ses capacités.»

Les Recommandations du Ministère de la jeunesse et des sports et du Secrétaire d'Etat aux personnes âgées et aux personnes handicapées sur l'accueil des «enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap» (février 2001).

«L'accompagnement individuel de l'enfant en situation de handicap par une personne physique n'est pas systématique et ne doit pas être la condition de son accueil dans le cadre des activités de loisirs (...). Lorsqu'il est nécessaire, l'accompagnement doit être mesuré au regard des besoins de chaque enfant en situation de handicap, de la nature des activités proposées et peut être commun à plusieurs enfants.»

Contribution défenseur des droits à la Mission Nationale «Accueil de Loisirs et Handicap» (novembre 2018).

GLOSSAIRE DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES PROFESSIONNELS

Voici une liste non exhaustive des différents types de partenaires médico-sociaux pouvant être mobilisés pour préparer le projet d'inclusion d'un enfant en situation de handicap en accueil de loisirs. Leurs missions sont déclinées ainsi que le rôle qu'elles peuvent jouer pour l'inclusion de l'enfant.

Assistant de service social : que fait-il ?

- Il améliore les conditions de vie de l'enfant et de sa famille sur le plan social, sanitaire, économique, culturel et professionnel,
- Il développe leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- Il mène avec les personnes toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Ressource pour l'inclusion en ACCEM :

est l'interlocuteur privilégié lors d'une demande d'inclusion et a une bonne connaissance du contexte familial et scolaire de l'enfant.

Auxiliaire de vie scolaire / Accompagnant de l'élève en situation de handicap : que fait-il ?

Il intervient auprès de l'enfant en situation de handicap accueilli en classe, à trois niveaux :

- accompagnement et soutien dans les activités d'apprentissage,
- accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
- accompagnement à la vie sociale et relationnelle.

Ressource pour l'inclusion en ACCEM :

peut croiser les regards avec l'équipe d'animation, notamment au sujet de l'accueil de l'enfant pendant les temps périscolaires et partager des conseils et solutions pour une inclusion de l'enfant.

Educateur spécialisé : que fait-il ?

- Il aide et accompagne les enfants en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'inclusion.

Ressource pour l'inclusion en ACCEM :

apporte des conseils pour réussir l'accueil de l'enfant, des outils mis en place. Il peut communiquer des informations sur les relations que peut entretenir l'enfant avec ses pairs, avec les adultes, sur le respect ou non du cadre. L'éducateur pourra aussi informer au sujet des éventuels comportements spécifiques de l'enfant et les solutions pour les accompagner.

Ergothérapeute : que fait-il ?

- Il intervient sur prescription médicale auprès des personnes accidentées, dépendantes ou en situation de handicap moteur.

- Il soutient le processus de réadaptation, d'adaptation et d'intégration sociale des personnes aux prises avec des problèmes de fonctionnement dans leur quotidien.

- Il réalise le bilan des capacités de l'enfant et identifie les aménagements techniques nécessaires de son habitat ou de son environnement.

Ressource pour l'inclusion en ACCEM :

peut accompagner l'équipe quant aux gestes et postures des animateurs, aux aménagements des lieux et à l'organisation des différents temps d'accueil de l'enfant.

Orthophoniste : que fait-il ?

- Il évalue les troubles de la communication de l'enfant (langage, voix, auditifs).
- Il analyse les besoins de rééducation et d'accompagnement, met en œuvre un plan d'action pour rééduquer les troubles de la communication.

- Il redonne l'autonomie de communication à l'enfant.

Ressource pour l'inclusion en ACCEM :

renseigne l'équipe sur le mode de communication de l'enfant, sur ses capacités à s'exprimer, à écrire, à réaliser des activités mobilisant la motricité fine.

Psychologue : que fait-il ?

Formé à l'analyse et à la compréhension des comportements de l'enfant, il peut procéder à des évaluations et intervenir aux niveaux :

- cognitifs (ce qui a trait aux représentations mentales, aux pensées),
- affectifs (les affects et les émotions, comme la peur, la tristesse, la colère, etc.),
- comportementaux (nos actes et nos attitudes),
- contextuels et sociaux (notre milieu familial, professionnel, etc.).

Ressource pour l'inclusion en ACCEM :

apporte des informations sur les relations sociales de l'enfant, sur sa gestion des émotions, ses éventuels troubles du comportement.

Psychomotricien : que fait-il ?

Son objectif est d'aider l'enfant à maîtriser son corps, à améliorer son comportement ou, mieux encore, à se débarrasser de ses troubles.

Ressource pour l'inclusion en ACCEM :

conseille l'équipe quant aux capacités de l'enfant en terme de motricité (équilibre, adresse, coordination...)

Source : www.actionsociale.fr

ACCEM : Accueil collectif à caractère éducatif de mineurs

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAUX



Les accueils de loisirs sont le premier mode d'accueil collectif de l'enfant en dehors de la famille.



Pour 76% des familles françaises, l'accueil de loisirs est un mode de garde ouvert pendant leur temps professionnel.

Les enfants en situation de handicap représentent aujourd'hui :



1,9% de leur classe d'âge, et seulement 0,28% de la fréquentation globale des accueils de loisirs sans hébergement.



Pour 88% des foyers français ayant au moins un enfant en situation de handicap, l'activité professionnelle d'au moins un des deux parents a été impactée au moment du diagnostic du handicap de leur enfant.

Cet impact s'explique, pour près d'une famille sur deux, par l'absence de solution de garde pendant les mercredis et les vacances scolaires.

L'accès aux accueils collectifs de mineurs pour les enfants en situation de handicap apparaît donc central dans la préservation et la stabilité de la sphère familiale, déjà fragilisée par l'annonce d'un diagnostic.

Données issues de l'Enquête Famille & Handicap, OpinionWay pour la Mission Nationale Accueils de loisirs & Handicap réalisée auprès de 6576 familles ayant un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) du 15 mars au 30 avril 2018.



GLOSSAIRE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

IME / Un Institut médico-éducatif a pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. L'objectif de l'IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation.

IEM / Un Institut d'Education Motrice est un établissement médico-social qui propose des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle. Cette déficience nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée et la formation générale et professionnelle.

SESSAD / Un Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile apporte aux familles conseils et accompagnement. Il favorise l'inclusion scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD.

ITEP / Un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique a pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. L'ITEP conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

CAMSP / Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce a pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Il accueille des enfants de 0 à 6 ans et est souvent installé dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres établissements accueillant de jeunes enfants.

CMPP / Un Centre Médico-Psychopédagogique est un service médico-social assurant des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Le CMPP est fréquemment consulté en première intention dans le cadre de troubles psychiques, avec des manifestations symptomatologiques, comportementales ou instrumentales variées et pour lesquels il est difficile de faire un lien avec la gravité de la pathologie sous-jacente.

L'hôpital de jour est un service de soins polyvalents individualisés en journée. Son objectif est d'optimiser l'inclusion des personnes dans leur milieu familial, scolaire ou professionnel. La pédopsychiatrie propose dans ces lieux un espace où les enfants et adolescents bénéficient de façon concertée d'actions médicales, éducatives et pédagogiques. Les troubles qui peuvent faire l'objet d'une hospitalisation de l'enfant sont l'autisme, les carences éducatives, les inadaptations graves au milieu scolaire. Cette formule permet à l'enfant de bénéficier d'un accompagnement thérapeutique à travers des activités individuelles ou de groupe.

MDPH : La Maison Départementale de Personnes Handicapées est un lieu unique de service public visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes en situation de handicap. Les MDPH associent toutes les compétences impliquées aujourd'hui dans l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles. Créées par la loi de 2005 et animées par le Conseil Départemental, elles associent le Conseil Départemental, les services de l'État, les organismes de protection sociale (CAF, CPAM, MSA), des représentants des associations représentatives des personnes en situation de handicap.

EN BREF

123

MISSIONS DU SIAM



L'action globale du SIAM concerne prioritairement les enfants ou jeunes en situation de handicap, au sens de la loi du 11 février 2005, c'est-à-dire faisant l'objet d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), en termes de reconnaissance de taux d'incapacité, d'attribution d'allocations, d'aménagements de la scolarité, d'orientation en établissement médico-social...

Les trois missions du SIAM sont :

- ❶ Informer les familles ayant un enfant en situation de handicap et les accompagner dans leurs projets d'inclusion en accueil collectif de mineurs
- ❷ Accompagner et soutenir les équipes d'animation dans leurs pratiques inclusives
- ❸ Animer le groupe de travail des « référents handicap » des réseaux haut-garonnais des Francas, de Léo Lagrange Sud Ouest, de la Ligue de l'Enseignement et de Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud.

CHIFFRES CLÉS

le SIAM depuis 2010, c'est :



+ de 1700 demandes de projets d'inclusion accompagnées



1358 projets d'inclusion accompagnés en accueil collectif de mineurs



1280 pers. formées à l'inclusion en accueil collectif de mineurs



ORIGINE ET GOUVERNANCE



Le SIAM est le pôle d'appui et de ressources de la Haute-Garonne agissant pour l'accès et la participation des enfants et des jeunes en situation de handicap aux lieux d'accueil de loisirs périscolaires, extrascolaires ou de vacances.

Il a été créé sous l'impulsion d'associations de parents membres du GISH (Groupement Inter associatif pour la Scolarisation des enfants adolescents et jeunes adultes Handicapés).

Il est aujourd'hui piloté par un collectif coprésidé par la caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et la Direction de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne et composé de la Mairie de Toulouse, du Sicoval, du Muretain Agglo, de l'Inspection Académique, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, du GISH, de la Région Occitanie, de plusieurs associations locales de parents d'enfants en situation de handicap et des associations gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs en Haute Garonne.

En janvier 2010, ce comité de pilotage a désigné l'Ufvc comme porteur du projet.



L'AMI - L'Accueil Méthodique pour l'Inclusion

L'AMI



L'Accueil Méthodique
pour l'Inclusion



7 rue Chabanon
31200 TOULOUSE

☎ 05 61 12 58 16 @ contact@siam31.fr 🌐 www.siam31.fr 📘 Siam31

Partenaires opérationnels



Partenaires financeurs



MAIRIE DE  TOULOUSE